**Dépôt d’un dossier de notification d’une opération de commerce de détail auprès de l’Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie**

Le dossier de notification peut être envoyé en trois exemplaires (deux exemplaires papiers et un exemplaire numérique) à l’Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie par lettre recommandée avec accusé de réception à l’adresse suivante :

Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie

7, rue du Général Gallieni B.P. M2

98 849 Nouméa Cedex

Il peut aussi être déposé sous pli cacheté portant la mention « Dossier de notification - Confidentiel », les jours ouvrés de 07H30 à 11H30 ou de 12H30 à 16H00.

1. **Informations relatives à l’exploitant ou futur exploitant**
2. Identité du déclarant

Pour une personne physique : nom, prénom, adresses postales et électronique et numéro de téléphone.

Pour une personne morale : raison sociale, forme juridique, adresses postales et électronique, numéros de téléphone, identité du responsable juridique.

1. Joindre un extrait d’immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou, à défaut, si la société est en cours de constitution, une copie des statuts enregistrés auprès des services fiscaux.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

1. Présentation du déclarant

Le cas échéant, groupe auquel le déclarant appartient :

Chiffre d’affaires réalisé en NC :

Joindre la liste et le montant des participations détenues par le déclarant, ses associés ou ses actionnaires dans d’autres entreprises si cette participation confère directement ou indirectement au moins une minorité de blocage ou la faculté de nommer au moins un membre de l’équipe dirigeante.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

1. Joindre la liste, localisation et description de l’activité des magasins de commerce de détail en Nouvelle-Calédonie dont le déclarant ou, le cas échéant le groupe d’entreprises auquel il appartient a, en tout ou partie, la gérance.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

Joindre la liste, localisation et description de l’activité des magasins de commerce de détail en Nouvelle-Calédonie dont le déclarant ou, le cas échéant le groupe d’entreprises auquel il appartient, détient des parts sociales.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

1. Le cas échéant, le mandat des conseils ou personnes chargées de la notification.

Fonction

Adresse électronique

Téléphone

1. **Informations relatives au projet**
2. Résumé de l’opération

Résumé de l’opération ne contenant ni information confidentielle, ni secret d’affaires, destiné à être publié en vertu du dernier alinéa de l’article Lp. 431-3 du code de commerce (500 mots)

1. Présentation synthétique des objectifs de l’opération

Présentation synthétique des objectifs juridiques, financiers et économiques de l’opération incluant une évaluation des avantages attendus.

1. Localisation de l’opération et surface du magasin de commerce de détail

Adresse du magasin

Surface du magasin

**Si le projet porte sur un magasin de commerce de détail d’une surface commerciale supérieure à 2 500 m² :**

1. Joindre une carte au 1/25 00 de la localisation du projet. En cas de projet de création par transfert, la carte devra également faire apparaître la situation du local appelé à être libéré.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

1. Faire état de la desserte actuelle et future du lieu d’implantation du projet par les transports en communs et les principales voies et aménagements routiers desservant le projet.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

*Les cartes ou plans seront fournis aux formats A4 ou A3, sauf nécessité de production de documents sous un format supérieur, et en version numérique.*

1. Description de l’opération
2. Quelle que soit la nature de l’opération

Surface de vente actuelle et/ou prévue (en m²).

Codes d’activité et secteur d’activité (codification NAF rev2 avant et après opération).

Identité de l’enseigne actuelle (ou de la future enseigne) du magasin de commerce de détail.

Date de mise en exploitation ou date prévisionnelle de mise en exploitation.

Nombre d’emplois générés par le projet.

Joindre un plan du commerce concerné (au format A4 ou A3) faisant apparaître la surface de vente, le cas échéant avant et après l’extension sollicité. Ce plan devra faire apparaître les espaces consacrés à l’exposition des marchandises, à la circulation de la clientèle ou du personnel, et aux caisses.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

Joindre le contrat liant (ou projet de contrat devant lier) le magasin de commerce de détail concerné à une centrale d’achat dans le cadre de son approvisionnement.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

Lorsque le commerce de détail se situe dans une galerie commerciale, joindre une description de la galerie commerciale comprenant la liste des magasins.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

1. Si le projet porte sur la création ou l’extension d’un magasin :

Surface demandée (en m²).

Surface totale envisagée (en m²) après extension (elle est égale à la somme de la surface initiale et de la surface demandée).

Identification des parcelles de terrain concernées et de leur superficie totale pour les projets commerciaux d’une superficie supérieure ou égale à 2500m².

1. Si le projet porte sur un changement d’enseigne d’un magasin existant :

Joindre une copie du contrat de franchise autorisant l’exploitation de la future enseigne.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

Joindre la liste des magasins exploités sous l’enseigne envisagée en Nouvelle‑Calédonie ainsi que leurs adresses d’implantation et leur surface de vente (en m²).

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

1. Si le projet portant sur un changement de secteur d’activité :

Code(s) d’activité et secteur d’activité envisagé (codification NAF rev.2).

1. Si le projet porte sur un changement d’exploitant :

Identité de l’exploitant ou du dernier exploitant.

1. **Informations relatives à l’étude de marché**

**A. Description des marchés concernés par l’opération**

1. **Définition des marchés concernés par l’opération**

Dans le secteur du commerce de détail, deux catégories de marché sont dits « pertinents » : les marchés aval de la vente au détail (vente aux consommateurs) et les marchés amont de l’approvisionnement (achats aux fournisseurs).

Le dossier de notification doit inclure une **définition du (ou des) marché(s) aval** en cause. Le marché en cause combine le marché de produits et le marché géographique, ainsi définis :

* un marché de produits en cause comprend tous les produits et/ou services que le consommateur considère comme interchangeables ou substituables en raison de leurs caractéristiques, de leur prix et de l’usage auquel ils sont destinés.
* un marché géographique en cause comprend le territoire sur lequel les entreprises concernées sont engagées dans l’offre des biens et des services en cause, sur lequel les conditions de concurrence sont suffisamment homogènes.

*Pour le marché de détail, la délimitation géographique correspond à la zone de chalandise qui se définit comme l’aire géographique au sein de laquelle le magasin de commerce de détail exerce une forte attraction sur la clientèle et sur laquelle s’exerce la pression concurrentielle de ses concurrents. Cette zone est délimitée en tenant compte notamment de la nature et de la taille du magasin, des temps de déplacement nécessaires pour y accéder, de la présence d’éventuelles barrières géographiques ou psychologiques, de la localisation et du pouvoir d’attraction des équipements commerciaux existants ainsi que la localisation des magasins exploitées sous la même enseigne que celle de l’établissement concerné.*

Le dossier de notification inclura une **définition du (ou des) marché(s) amont** de l’approvisionnement aux marchés sur lesquels s’inscrit l’opération, **uniquement si** :

* le déclarant, ou le cas échéant, le groupe d’entreprises auquel il appartient, exerce une activité sur les marchés amont de l’approvisionnement ; ou
* le déclarant détient (ou détiendra) une part de marché supérieure à 25 % dans la zone de chalandise.

1. **Lorsque la part de marché de l’exploitant ou du futur exploitant est inférieure à 25 % dans la zone de chalandise concernée :**

Joindre la liste des magasins de commerce de détail de même nature dans la zone de chalandise concernée, en précisant

* leur enseigne et leur exploitant ;
* leur surface de vente ;
* leur localisation sur une carte.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

Joindre le chiffre d’affaires prévisionnel du magasin pour les trois (3) premiers exercices, ou les données financières consolidées de chaque magasin de commerce de détail exploité par le déclarant (ou le groupe auquel il appartient) selon le modèle en annexe 2.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

1. **Lorsque la part de marché de l’exploitant (ou futur exploitant) est (ou sera) supérieure à 25 % dans la zone de chalandise concernée :**
2. Informations sur le magasin de commerce de détail :

Joindre les informations sur l’organisation actuelle et/ou future du magasin de commerce de détail sur la ou les parcelles de terrain concernées : emplacements et superficies du ou des bâtiments, des espaces destinés à la vente, aux stationnements des véhicules, au stockage des produits.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

Joindre un plan indicatif du commerce concerné faisant apparaître la surface de vente, le cas échéant avant et après l’extension sollicitée. Ce plan devra en outre faire apparaître les espaces consacrés à l’exposition des marchandises, à la circulation de la clientèle ou du personnel, et aux caisses.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

Joindre sur une carte au 1/25 000 portant sur la localisation du projet ; pour les projets de création par transfert, cette carte devra également faire apparaître la situation du local appelé à être libéré. Les cartes ou plans seront fournis aux formats A4 ou A3, sauf nécessité de production de documents sous un format supérieur, et en version numérique.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

1. Chiffres d’affaires :

Estimation et justification des chiffres d’affaires attendus pour les trois (3) premiers exercices du magasin.

Estimation et justification des chiffres d’affaires moyens par mètre carré (m²) pour les trois (3) premiers exercices du magasin.

Estimation et justification des chiffres d’affaires des rayons alimentaires (pour les magasins à prédominance alimentaire) pour les trois (3) premiers exercices du magasin.

Pour les opérations portant sur l’extension de surfaces de ventes, le changement de secteur d’activité ou d’enseigne commerciale, les transferts d’activités commerciales sur un nouveau site, ou sur toute reprise par un nouvel exploitant, joindre les données financières pour les trois (3) derniers exercices clos selon le modèle en annexe 2.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

En cas d’appartenance à un groupe d’entreprises :

Les chiffres d’affaires de chaque magasin de commerce de détail du groupe exerçant dans le même secteur d’activité sur les trois (3) derniers exercices clos

Joindre les données financières consolidées des magasins de commerce du détail du groupe exerçant dans le même secteur d’activité sur les trois (3) derniers exercices clos selon le modèle en annexe 2.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

**B. Étude concurrentielle du ou des marché(s) affecté(s) (à partir de 25 % de parts de marché)**

1. Liste des magasins de commerce de détail de même nature dans la zone de chalandise concernée, en précisant :

* leur enseigne et leur exploitant ;
* leur surface de vente ;
* leur localisation sur une carte.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

1. Estimation de l’importance du (ou des) marché(s) affecté(s) :

En valeur et/ou en volume.

1. Informations relatives aux parts de marché sur le(s) marché(s) affecté(s) :

Part de marché[[1]](#footnote-1) du déclarant et du groupe auquel il appartient (le cas échéant).

**S’agissant des principaux concurrents :**

Concurrent 1 : Identité, parts de marché, adresse, téléphone et adresse électronique

Concurrent 2 : Identité, parts de marché, adresse, téléphone et adresse électronique

Concurrent 3 : Identité, parts de marché, adresse, téléphone et adresse électronique

Concurrent 4 : Identité, parts de marché, adresse, téléphone et adresse électronique

…

**S’agissant des principaux clients, si le déclarant détient 25 % ou plus de parts de marché sur un marché amont** :

Client 1 : Identité, adresse, téléphone, adresse électronique et part qu’il représente dans le chiffre d’affaires du déclarant, et le cas échéant, du groupe auquel il appartient.

Client 2 : Identité, adresse, téléphone, adresse électronique et part qu’il représente dans le chiffre d’affaires du déclarant, et le cas échéant, du groupe auquel il appartient.

Client 3 : Identité, adresse, téléphone, adresse électronique et part qu’il représente dans le chiffre d’affaires du déclarant, et le cas échéant, du groupe auquel il appartient.

Client 4 : Identité, adresse, téléphone, adresse électronique et part qu’il représente dans le chiffre d’affaires du déclarant, et le cas échéant, du groupe auquel il appartient.

…

Pour le marché de détail, le déclarant fournira une estimation des chiffres d’affaires de chacune des familles de produits distribuées ou qui seront distribuées par le magasin de commerce de détail faisant l’objet de la demande d’autorisation lorsque le projet concerne un magasin d’une surface de vente supérieure à 2500 m².

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

Joindre une estimation des chiffres d’affaires par origine d’approvisionnement (locale/importée) pour chacune des familles de produits lorsque le projet concerne un magasin de commerce de détail d’une surface de vente supérieure à 2500 m².

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

1. La notification comprend, pour chaque marché affecté (part de marché supérieure à 25 %), les éléments suivants :

* Les accords de coopération (horizontaux et verticaux) conclus par la partie notifiante et, le cas échéant par les groupes auxquels elle appartient sur les marchés affectés, tels que les accords de licence, de fabrication en commun, de spécialisation, de distribution, d’exclusivité, d'approvisionnement à long terme et d'échange d'informations ;

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

* Si le projet est à proximité ou s’intègre dans un ensemble commercial, joindre la liste de l’ensemble des commerces et de leurs enseignes ; la liste et la localisation des biens immobiliers destinés à un usage commercial (terrains, bâtiments, …) détenus en propriété ou en location par le déclarant et, le cas échéant, le groupe d’entreprises auquel il appartient sur la zone de chalandise ;

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

* Les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'accès aux marchés affectés (dispositions réglementaires, conditions d'accès au foncier, importance des dépenses de publicité, existence de normes, de licences ou d'autres droits, importance des économies d'échelle...).

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

* Les principaux facteurs contribuant à la détermination des prix et l’évolution de ceux‑ci sur les cinq dernières années (existence de protections de marché, de prix réglementés, etc.).

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

* Une analyse de la structure de la demande (typologie des consommateurs, importance de la marque pour le consommateur, importance de la capacité à fournir une gamme complète de produits ou services...).

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

* Une analyse de la structure de l’offre de produits (degré de concentration de l’offre dans la zone de chalandise, typologie des offreurs, présence d’exclusivités de vente…).

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

* La liste et les coordonnées des principales organisations professionnelles.

Organisation professionnelle 1 : coordonnées.

Organisation professionnelle 2 : coordonnées.

Organisation professionnelle 3 : coordonnées.

Organisation professionnelle 4 : coordonnées.

1. Analyse de l’impact concurrentiel du projet sur le(s) marché(s) amont de l’approvisionnement si le déclarant, ou le groupe auquel il appartient, est présent sur ces marchés ou s’il détient une part de marché supérieure à 25 % à l’aval.

Citer ici le numéro de la pièce présentant ces informations / documents.

1. **Déclaration concluant la notification**

« *Le soussigné déclare que les informations fournies dans la présente déclaration sont, à sa connaissance, sincères, exactes et complètes, que toutes les estimations sont présentées comme telles et constituent les estimations les plus précises des faits en cause, et que tous les avis exprimés sont sincères. Il connaît les dispositions de l’article Lp. 432-5 du code de commerce applicable en Nouvelle‑Calédonie, notamment les points II et III de cet article.* »

Date et signature

***Annexe 1***

***Liste des pièces à fournir***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1 | Un extrait d’immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou, à défaut, si la société est en cours de constitution, une copie des statuts enregistrés auprès des services fiscaux |  |
| 2 | La liste et le montant des participations détenues par le déclarant, ses associés ou ses actionnaires dans d’autres entreprises si cette participation confère directement ou indirectement au moins une minorité de blocage ou la faculté de nommer au moins un membre de l’équipe dirigeante |  |
| 3 | La liste, localisation et description de l’activité des magasins de commerce de détail en Nouvelle-Calédonie dont le déclarant ou, le cas échéant le groupe d’entreprises auquel il appartient a, en tout ou partie, la gérance |  |
| 4 | Le cas échéant, le mandat des conseils ou personnes chargées de la notification |  |
| 5 | Une carte au 1/25 000 de la localisation du projet, faisant apparaître, **en cas de projet de création par transfert**, la situation du local appelé à être libéré |  |
| 6 | Desserte actuelle et future du lieu d’implantation du projet par les transports en communs et les principales voies et aménagements routiers desservant le projet |  |
| 7 | Un plan du commerce concerné (au format A4 ou A3) faisant apparaître la surface de vente, le cas échéant avant et après l’extension sollicité, ainsi que les espaces consacrés à l’exposition des marchandises, à la circulation de la clientèle ou du personnel, et aux caisses |  |
| 8 | Le contrat liant (ou projet de contrat devant lier) le magasin de commerce de détail concerné à une centrale d’achat dans le cadre de son approvisionnement |  |
| 9 | **Lorsque le commerce de détail se situe dans une galerie commerciale**, une description de la galerie commerciale comprenant la liste des magasins |  |
| 10 | Une copie du contrat de franchise autorisant l’exploitation de la future enseigne |  |
| 11 | La liste des magasins exploités sous l’enseigne envisagée en Nouvelle-Calédonie ainsi que leurs adresses d’implantation et leur surface de vente (en m²) |  |
| 12 | La liste des magasins de commerce de détail de même nature dans la zone de chalandise concernée, précisant leur enseigne, leur exploitant, leur surface de vente et leur localisation sur une carte |  |
| 13 | Le chiffre d’affaires prévisionnel du magasin pour les trois (3) premiers exercices, ou les données financières consolidées de chaque magasin de commerce de détail exploité par le déclarant (ou le groupe auquel il appartient) selon le modèle en annexe 2 |  |
| 14 | Les informations sur l’organisation actuelle et/ou future du magasin de commerce de détail sur la ou les parcelles de terrain concernées : emplacements et superficies du ou des bâtiments, des espaces destinés à la vente, aux stationnements des véhicules, au stockage des produits |  |
| 15 | Un plan indicatif du commerce concerné faisant apparaître la surface de vente, le cas échéant avant et après l’extension sollicitée. Ce plan devra en outre faire apparaître les espaces consacrés à l’exposition des marchandises, à la circulation de la clientèle ou du personnel, et aux caisses |  |
| 16 | **Pour les opérations portant sur l’extension de surfaces de ventes, le changement de secteur d’activité ou d’enseigne commerciale, les transferts d’activités commerciales sur un nouveau site, ou sur toute reprise par un nouvel exploitant**, joindre les données financières pour les trois (3) derniers exercices clos selon le modèle en annexe 2. |  |
| 17 | **En cas d’appartenance à un groupe**, les données financières consolidées des magasins de commerce du détail du groupe exerçant dans le même secteur d’activité sur les trois (3) derniers exercices clos selon le modèle en annexe 2 |  |
| 18 | **Lorsque le projet concerne un magasin d’une surface de vente supérieure à 2500 m²,** une estimation des chiffres d’affaires de chacune des familles de produits distribuées ou qui seront distribuées par le magasin de commerce de détail faisant l’objet de la demande d’autorisation |  |
| 19 | **Lorsque le projet concerne un magasin d’une surface de vente supérieure à 2500 m²**, une estimation des chiffres d’affaires par origine d’approvisionnement (locale/importée) pour chacune des familles de produits |  |
| 20 | **Lorsque la part de marché est supérieure à 25 %**, les accords de coopération (horizontaux et verticaux) conclus par la partie notifiante et, le cas échéant par les groupes auxquels elle appartient sur les marchés affectés, tels que les accords de licence, de fabrication en commun, de spécialisation, de distribution, d’exclusivité, d'approvisionnement à long terme et d'échange d'informations |  |
| 21 | **Lorsque la part de marché est supérieure à 25 %**, si le projet est à proximité ou s’intègre dans un ensemble commercial, joindre la liste de l’ensemble des commerces et de leurs enseignes ; la liste et la localisation des biens immobiliers destinés à un usage commercial (terrains, bâtiments…) détenus en propriété ou en location par le déclarant et, le cas échéant, le groupe d’entreprises auquel il appartient sur la zone de chalandise |  |
| 22 | **Lorsque la part de marché est supérieure à 25 %**, les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'accès aux marchés affectés (dispositions réglementaires, conditions d'accès au foncier, importance des dépenses de publicité, existence de normes, de licences ou d'autres droits, importance des économies d'échelle...) |  |
| 23 | **Lorsque la part de marché est supérieure à 25 %**, les principaux facteurs contribuant à la détermination des prix et l’évolution de ceux-ci sur les cinq dernières années (existence de protections de marché, de prix réglementés, *etc*.) |  |
| 24 | **Lorsque la part de marché est supérieure à 25 %**, une analyse de la structure de la demande (typologie des consommateurs, importance de la marque pour le consommateur, importance de la capacité à fournir une gamme complète de produits ou services...). |  |
| 25 | **Lorsque la part de marché est supérieure à 25 %**, une analyse de la structure de l’offre de produits (degré de concentration de l’offre dans la zone de chalandise, typologie des offreurs, présence d’exclusivités de vente…) |  |
| 26 | **Lorsque la part de marché est supérieure à 25 %**, une analyse de l’impact concurrentiel du projet sur le(s) marché(s) amont de l’approvisionnement si le déclarant, ou le groupe auquel il appartient, est présent sur ces marchés ou s’il détient une part de marché supérieure à 25 % à l’aval. |  |

***Annexe 2***

***Tableau récapitulatif des données financières pour les trois derniers exercices à joindre au dossier de notification d’une opération de commerce de détail***

Nom de l’entité : Nom de l’entité

N° de RIDET : Numéro de RIDET

Données consolidées : oui non (rayer la mention inutile)

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| COMPTE DE RESULTAT | Exercice N clos le : | | Exercice N-1 clos le : | | Exercice N-2 clos le : | |
| Chiffre d’affaires total hors taxe |  | |  | |  | |
| Achats de marchandises importées (valeur CAF) |  | |  | |  | |
| Valeur ajoutée brute |  | |  | |  | |
| Autres frais sur achats (y compris droits de douane) |  | |  | |  | |
| Achats locaux |  | |  | |  | |
| Valeur ajoutée brute |  | |  | |  | |
| Excédent brut d’exploitation |  | |  | |  | |
| Intérêt et charges assimilées sur dette financière |  | |  | |  | |
| Produits financiers des placements |  | |  | |  | |
| Produits financiers des immobilisations financières |  | |  | |  | |
| Résultat financier |  | |  | |  | |
| Résultat Net[[2]](#footnote-2) |  | |  | |  | |
| Part des actionnaires ou des associés minoritaires |  | |  | |  | |
| BILAN | Brut | Net | Brut | Net | Brut | Net |
| Total du bilan |  |  |  |  |  |  |
| Immobilisations incorporelles |  |  |  |  |  |  |
| Immobilisations corporelles |  |  |  |  |  |  |
| Immobilisations financières |  |  |  |  |  |  |
| Créances de l’actif circulant |  |  |  |  |  |  |
| Disponibilités et valeurs mobilières de placement |  |  |  |  |  |  |
| Fonds propres[[3]](#footnote-3) |  | |  | |  | |
| Part des actionnaires ou des associés minoritaires |  | |  | |  | |
| Provisions pour risques et charges |  | |  | |  | |
| Dettes financières |  | |  | |  | |
| Autres dettes |  | |  | |  | |
| Ensemble des dettes à plus d’un an à la clôture |  | |  | |  | |
| INVESTISSEMENTS ET CESSIONS |  | |  | |  | |
| Acquisitions d’immobilisations corporelles et incorporelles |  | |  | |  | |
| Acquisitions ou augmentations d’immobilisations  financières |  | |  | |  | |
| Prix de cession des immobilisations financières cédées et valeur des autres diminutions d’immobilisations financières |  | |  | |  | |
| AUTRES RENSEIGNEMENTS |  | |  | |  | |
| Dépenses de publicité |  | |  | |  | |
| Effectifs moyens |  | |  | |  | |

1. Sur les marchés de la vente au détail, la part de marché est en principe évaluée proportionnellement aux surfaces commerciales exploitées et/ou projetées par le déclarant et, le cas échéant, par le groupe auquel il appartient. Sur les marchés amont de l’approvisionnement, la part de marché est évaluée sur la base d’une estimation de la part des achats du déclarant, et le cas échéant du groupe auquel il appartient, au regard de l’ensemble achats réalisés sur ces marchés. [↑](#footnote-ref-1)
2. Dans le cas de données consolidées, il s’agit du résultat de l’ensemble consolidé. [↑](#footnote-ref-2)
3. Non compris la part des actionnaires ou associés minoritaires dans le cas de données consolidées. [↑](#footnote-ref-3)